

EN ZONE NEUTRE

Nouvelles et événements du Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada



www.crdsc.ca

Février 2020

La facilitation de règlement préalable – Régler les différends de façon réfléchie

par Brian Ward, agent du sport sécuritaire et de règlement des différends désigné

J'ai eu l'occasion d'utiliser le service de facilitation de règlement préalable offert par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada dans mon rôle d'agent du sport sécuritaire et de règlement des différends désigné pour divers organismes de sport. Mon expérience m'a appris que ce service offre aux parties une voie productive pour régler rapidement leurs différends et aide à préserver ou rétablir leurs relations, ce qui bien souvent n'est pas le cas des voies de recours formelles.

Dans cet article, je vous fais part de mes expériences et observations de ce service. Dans mon rôle, je suis le premier point de contact pour les plaintes, les appels et les préoccupations en général. Je fais le tri des affaires que je reçois, afin de m'assurer qu'elles sont du ressort de l'organisme, et qu'elles feront l'objet d'un processus et d'un examen équitables.

Au cours des six derniers mois, j'ai transmis cinq dossiers au service de facilitation de règlement préalable. Il s'agissait de plaintes qui portaient sur divers sujets, dont des questions de discipline et de sélection d'équipe, et un appel d'une décision concernant l'octroi d'un brevet. Certaines des parties impliquées étaient représentées et d'autres ne l'étaient pas. Les résultats obtenus, toutefois, étaient les mêmes; les affaires ont été réglées. Les commentaires reçus des participants étaient positifs et faisaient notamment état des avantages suivants.

La facilitation de règlement désigne, comme l'expression le laisse entendre, un processus qui vise à

faciliter la communication entre les parties afin de les aider à trouver des solutions. Souvent dans les situations de conflits, les parties restent campées sur leurs positions et ont du mal à envisager d'autres points de vue ou même à expliquer leurs propres points de vue d'une manière qui peut être entendue et comprise par l'autre partie. Un facilitateur neutre peut pallier les problèmes de communication en reformulant ou en obtenant des informations afin que les deux parties aient une meilleure appréciation de la situation en cause. Ce mécanisme de règlement des différends confidentiel et informel est adapté aux particularités de chaque situation conflictuelle (les réunions peuvent avoir lieu en personne ou par téléphone, par exemple).

Le service de facilitation de règlement préalable est efficace. Le contact avec les parties après le dépôt de la demande est presque immédiat et, selon la disponibilité des parties, l'échéancier de la facilitation de règlement est souvent établi dès la première semaine.

Le processus de facilitation de règlement préalable permet aux parties d'avoir une discussion plus franche et complète grâce à la nature confidentielle et informelle du processus. L'organisme de sport a également davantage la possibilité d'expliquer le processus décisionnel plus directement dans ce type de cadre. Les parties peuvent reconnaître les préoccupations soulevées et entreprendre des changements ouvertement et immédiatement pour éviter de futurs problèmes.

(suite en page 2)

Dans cette édition :

Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Michelle Simpson	3
Nouvelles et annonces du CRDSC et dates à retenir	4



La facilitation de règlement préalable – Régler les différends de façon réfléchie (suite)

La neutralité du service de facilitation de règlement préalable aide à s'assurer que les parties peuvent faire entendre leur voix. Elles interagissent avec un facilitateur qui a été sélectionné par un organisme indépendant (le Centre de règlement des différends sportifs du Canada) ou par un accord entre les parties. La neutralité du facilitateur lui permet d'entendre le point de vue de chaque partie et de présenter une analyse franche de la situation, ce qui peut aider les parties à voir la situation de façon plus complète et peut-être à réévaluer leurs positions.

Le service de facilitation de règlement préalable consiste à travailler avec les parties dans le but d'élaborer une entente que les parties conçoivent et jugent acceptable pour régler leur différend. En travaillant ensemble pour élaborer la solution, les parties ont plus de chance d'éviter les résultats où il y a un gagnant et un perdant, qui résultent des processus plus formels et peuvent conduire à des relations antagonistes plus profondes par la suite.

Le service de facilitation de règlement préalable est offert gratuitement aux parties des organismes de sport financés par Sport Canada. Le manque de ressources des organismes de sport qui doivent jongler avec de multiples priorités est bien connu. Un règlement des différends à un stade précoce favorise non seulement de meilleures relations, mais évite aussi de consacrer des ressources organisationnelles (financières et humaines) limitées à l'administration d'un processus formel.

Si les affaires que j'ai soumises au processus de faci-

litation de règlement ont été réglées avec succès, évidemment cela n'est pas toujours possible. Le règlement n'est pas le seul indicateur de succès. La facilitation de règlement permet également aux parties de circonscrire les questions en litige, de limiter la preuve à prendre en considération ou de s'entendre à ce sujet, et/ou d'éliminer (autant que possible) les émotions ou l'animosité lorsqu'elles s'engageront dans un processus formel.

Le recours au service de facilitation de règlement préalable est une décision judicieuse pour tout organisme national de sport qui doit gérer un différend ou un appel, et constitue un moyen productif et fortement encouragé de régler les différends.

Pour plus d'informations concernant le service de facilitation de règlement préalable, téléchargez la publication du CRDSC intitulée « **Facilitation de règlement préalable pour les organismes de sport au Canada** » qui est disponible sur son site Internet. ■

www.crdsc-sdrcc.ca/fr/documents/CRDSC-Early_RF-FR.pdf



FACILITATION DE RÈGLEMENT PRÉALABLE
Pour les organismes de sport au Canada

Le CRDSC a introduit la Facilitation de règlement (i FR) dans la communauté sportive en 2006 afin de lui fournir un mécanisme de règlement informel des différends et d'aider ainsi les parties à examiner les solutions possibles dans un environnement sûr. L'expérience s'est avérée fructueuse et elle a permis d'établir un fondement solide pour établir un règlement des différends sur mesure pour le sport canadien. Le facilitateur de règlement est un médiateur professionnel dont le rôle est de fournir aux parties un cadre où elles peuvent communiquer entre elles ouvertement et, dans la mesure du possible, de les guider vers un règlement à l'amiable. Et lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre, elles quittent souvent la séance de FR en ayant une meilleure compréhension et un plus grand respect l'une envers l'autre, ainsi que d'autres moyens et ressources pour régler leur différend. Normalement, l'étape qui suit la Facilitation de règlement préalable est le processus d'appel interne de l'organisme de sport.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

DES COÛTS MOINDRES

Depuis 2006, la FR est une étape obligatoire du processus d'arbitrage au CRDSC. Plus de 40 % des différends dont le CRDSC est saisi sont réglés à l'amiable avant d'être soumis à un arbitrage. Cela veut dire que les organismes de sport qui intègrent la facilitation de règlement préalable à leur processus d'appel peuvent réduire de 35 à 40 % le nombre d'appels internes à gérer. L'adoption de telles mesures pourra permettre aux organismes de sport d'investir davantage dans le développement de leurs athlètes et leur sport, ou lieu de consacrer du temps, de l'argent et d'autres ressources

Publications actualisées et remaniées

Prévention des différends pour les ENTRAÎNEURS

Prévention des différends pour les entraîneurs : Les entraîneurs doivent connaître leurs droits et obligations afin de prévenir et régler les différends et savoir où trouver de l'aide au besoin. Notre brochure remaniée est une lecture indispensable pour tout entraîneur souhaitant réduire les risques de différends! www.crdsc-sdrcc.ca/fr/documents/SDRCC_Coaches_Brochure_2019_FR_final_web.pdf

Brevets d'athlètes - Processus d'appel : Au cours de leur carrière, les succès des athlètes pourraient leur valoir d'être recommandé(e)s pour un brevet. S'ils sont en désaccord avec une décision qui les affecte relativement à l'octroi de brevets, qu'il s'agisse de l'absence ou du rejet d'une recommandation en leur faveur ou encore du retrait de leur brevet, ce document fournit un aperçu des ressources disponibles et des recours possibles pour contester une telle décision. www.crdsc-sdrcc.ca/fr/documents/CRDSC-Brevets_appel_sept19-VF.pdf

BREVETS D'ATHLÈTES
Processus d'appel



Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Pour en apprendre davantage sur nos arbitres et médiateurs

Ils viennent de toutes les régions du Canada et ont une vaste expérience en matière de règlement extrajudiciaire des différends et de questions liées au sport, mais que savons-nous vraiment d'eux? Le CRDSC a une liste impressionnante de 48 médiateurs et arbitres, et nous allons peu à peu vous présenter certains d'entre eux dans notre rubrique « Profil des membres de la liste du CRDSC », qui paraît régulièrement. Dans cette édition, nous aimerions vous présenter **Michelle Simpson, médiatrice d'Edmonton (Alberta)**.



Qu'est-ce qui vous a mené vers une carrière dans le domaine du RED?

Je me souviens d'avoir dit à mon premier instructeur en RED qu'à mon avis la médiation était « une perte de temps ». Il va sans dire qu'après quatre heures de cours, non seulement je regrettais ce que j'avais dit, mais je me suis inscrite au programme complet du certificat en résolution de conflit. En tant qu'avocate, je pensais réellement que la justice

ne pouvait être rendue que dans une salle de tribunal; c'était tellement faux! J'ai décidé de faire carrière en RED lorsque j'ai finalement réalisé que des scénarios gagnant-gagnant étaient possibles lorsque des personnes compétentes sont à la table de négociation pour aider les parties à avoir la meilleure discussion possible sur les sujets dont elles doivent parler, quels qu'ils soient. J'ai toujours pensé que les parties étaient les personnes les mieux placées pour trouver leurs propres solutions; j'ignorais simplement le meilleur moyen de les amener là.

Spécialisation/domaine d'expertise :

Dans ma pratique du droit et également en ma qualité de médiatrice et d'arbitre, les affaires ayant trait à la construction ont été une constante. J'adore tous les éléments mobiles, les complexités et le défi intellectuel qui se pose lorsqu'il s'agit de comprendre non seulement ce qui a été écrit sur papier, mais également ce qui s'est passé sur le site du projet. Le sport est venu plus tard dans ma carrière. J'ai assuré la médiation dans des affaires liées au sport pour le CRDSC et j'ai fait des enquêtes sur des questions liées au sport pour des organismes nationaux, provinciaux et locaux de sport. Je veux croire que mon travail dans ce do-

main contribue à améliorer la vie de ceux et celles qui choisissent de s'engager dans le sport.

À titre de médiatrice du CRDSC, j'ai...

... appris que même les suspensions obligatoires qui découlent, par exemple, d'une conclusion de dopage, peuvent se prêter à la médiation en ce qui a trait à des aspects tels que : le contenu d'un communiqué de presse, le début de la suspension (dans la limite du raisonnable) et le moment de la publication du communiqué de presse (dans la limite des règles). J'ai appris qu'il est difficile, mais pas impossible, de travailler avec des idées très arrêtées, adoptées depuis longtemps par les parties. J'ai appris que la médiation peut être menée avec succès par téléphone.

Sport(s) favori(s) :

Les sports que j'aime pratiquer sont le golf, suivi du pickleball. J'aime aussi faire de l'aviron l'été. Mon fils cadet a été joueur professionnel de hockey pendant de nombreuses années, ce qui m'a permis de bien comprendre les questions liées au hockey et de m'y intéresser.

Conseil pour la prévention des différends à l'intention des athlètes et des fédérations :

Lisez et prenez connaissance des principes en matière de sport sécuritaire, et mettez-les en pratique. Si votre organisme de sport a adopté la « Règle de deux », il est important que tous les athlètes, tous les entraîneurs, et tous ceux et celles qui sont présents dans l'organisme lisent la « Règle de deux » afin de bien comprendre ce qu'elle signifie. Veillez à faire votre part pour assurer le respect de la « Règle de deux »; cela pourrait vous éviter à tous des situations des plus malheureuses.

Dans notre prochain numéro, vous trouverez le profil d'un autre membre de la liste du CRDSC.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux: Restez à l'affût des nouvelles décisions disponibles tout en apprenant davantage sur les activités et ressources éducatives du Centre de règlement des différends sportifs du Canada.





Expansion de l'Unité d'enquêtes



Suite à une troisième ronde de sélection, l'Unité d'enquêtes compte maintenant 25 enquêteurs, dont 4 sont parfaitement bilingues.

Ensemble, ils couvrent 8 provinces et territoires: Alberta, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec et les Territoires du Nord-Ouest. Une enquêteuse du Maine a aussi été sélectionnée et formée pour agir comme ressource lorsqu'une partie d'une enquête doit être tenue au sud de la frontière.

Pour plus d'information au sujet de l'Unité d'enquêtes et pour contacter des enquêteurs:

www.crdsc-sdrcc.ca/fr/unite-enquetes

Location des salles de réunion du CRDSC

Emplacement de choix : en plein coeur du quartier des affaires au centre-ville de Montréal, à distance de marche de stations de métro et de la gare centrale de train et plusieurs arrêts d'autobus (dont la navette aéroport 747).



SALLES DISPONIBLES :

Salle principale : peut accueillir 10 personnes et inclut Wi-Fi, écran HD 55" et ordinateur pour projection. Grande fenêtre et éclairage naturel.

Salle secondaire : peut accueillir 6 personnes et inclut Wi-Fi, tableau blanc, projecteur LCD et ordinateur portable. Idéal pour rencontres privées, caucus ou salle d'attente.

Conditions de location:

- ❖ Location pour demi-journée ou toute la journée;
- ❖ Location d'une salle ou des deux salles;
- ❖ Accès clé en main aux services de téléconférence/ vidéoconférence et soutien technique (des frais s'appliquent);
- ❖ Tarifs préférentiels pour organismes sans but lucratif et membres de la liste du CRDSC.



1080 côte du Beaver Hall, bureau 950

Pour information, contacter Martin Gariépy à mgariépy@crdsc-sdrcc.ca ou 514 866-1245, poste 224

Nouvelle employée au CRDSC



Fifi Manesa s'est jointe au CRDSC le 16 décembre en tant qu'adjointe administrative. Elle est responsable de la coordination des affaires corporatives ainsi que de l'administration générale du bureau du CRDSC. Elle est une personne débrouillarde qui fait preuve de leadership en défendant des enjeux sociaux liés majoritairement aux femmes et aux jeunes dans sa communauté, et ce depuis son plus jeune âge. Fifi poursuit actuellement des études en coopération internationale à l'Université de Montréal. Du côté sportif, elle adore le tennis et le basketball et a été membre de l'équipe de basketball de son école secondaire. Fifi admet qu'elle est peu à peu conquise par les Canadiens de Montréal depuis qu'elle à Montréal, mais elle demeure une partisane des Flames de Calgary; du moins pour un certain temps... ■

Dates à retenir

- 4 février: Atelier dans le cours *Gestion d'un club sportif*, Université Laval (Québec, QC);
- 13 février: Présentation à des étudiants en droit de l'Université Queen's (Kingston, ON);
- 18 et 25 février: Présentation à des étudiants du Diplôme avancé en entraînement à l'INS Québec (Montréal, QC);
- 4 mars: Présentation à des étudiants en gestion du sport de l'Université d'Ottawa (Ottawa, ON);
- 13 mars: Présentation à des étudiants en droit de l'Université de Victoria (Victoria, CB);
- 15 au 17 avril: Présentation à la Conférence *Safe Sport International* (Québec, QC). ■



1080 Beaver Hall, Suite 950, Montréal, Québec, H2Z 1S8

Tél: (514) 866-1245 Fax: (514) 866-1246
1-866-733-7767 1-877-733-1246

ISSN 1712-9915

www.crdsc.ca

Financé par le
gouvernement
du Canada